ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 65944

Texte de la question

M. René Leroux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le renforcement nécessaire des moyens attribués au Conservatoire du littoral. Un récent rapport remis au Premier ministre présente un bilan de vingt-six ans de fonctionnement du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Cet établissement public a acquis 62 326 hectares, 831 kilomètres de rivages et 465 sites. Autant de terrains définitivement à l'abri des projets immobiliers. Le champ d'activité du conservatoire est ample. Au-delà de simples acquisitions, il réalise aussi des bilans écologiques et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des sites. Les activités traditionnelles en présence sur ces sites sont maintenues. Les sites du conservatoire accueillent plus de 15 millions de visiteurs par an. Les moyens financiers limités de l'établissement public et le faible effectif en personnel qui le caractérisent ne facilitent pas l'accomplissement de l'ensemble de ses attributions. Il lui demande si une adaptation des moyens matériels, financiers et humains attribués au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres est envisagée afin de faciliter et d'améliorer son fonctionnement dans un contexte bien différent de celui de sa création afin qu'il puisse attester de toute son efficacité.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux moyens attribués au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public dont il assure la tutelle. Le rapport parlementaire référencé que Louis Le Pensec a remis au Premier ministre en juillet dernier met en évidence le travail essentiel accompli par le Conservatoire du littoral pour la conservation de cet espace fragile et ses résultats très largement reconnus. Les terrains ainsi acquis sont progressivement réaménagés et mis à la disposition du public dans la mesure où l'accueil est compatible avec la préservation des lieux. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, très attaché à la pertinence de cet outil, ces dernières années, a donné au Conservatoire du littoral les moyens d'un développement de l'établissement au regard des missions qui lui sont confiées. Ainsi, les affectifs de cet établissement sont passés de trente-sept agents en 1998 à cinquante-trois en 2001. Pour la seule année 2001, l'augmentation a porté sur sept emplois budgétaires. Pour 2002, la hausse est encore plus sensible, s'inscrivant dans la conclusion du rapport de Louis Le Pensec. Le Conservatoire du littoral verra, en effet, ses effectifs croître de dix-sept emplois, dont deux emplois pour résorber l'emploi précaire. Le nombre d'emplois doit être porté à soixante-dix, soit une augmentation voisine de 50 % en quatre ans.

Données clés

Auteur : M. René Leroux
Circonscription : Loire-Atlantique (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65944
Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 novembre 2001
Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5289
Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7055